

Nous connaissons tous, Monsieur le Président, les raisons qui ont porté les Nations Unies à s'intéresser à la question des radiations ionisantes. Nous savons qu'au cours des vingt dernières années, des doses massives de radiations ionisantes nocives ont été projetées dans l'atmosphère par les expériences des puissances atomiques. Nous savons que ces radiations affectent la vie humaine sous tous ses aspects. L'inquiétude, bien plus, l'alarme des nations est grande, d'autant plus que ces éléments radioactifs ont une durée très longue et que leurs effets sur l'homme et sur les générations à venir, ont un impact continu. Les radiations ionisantes proviennent de plus d'une source: certaines sont moins importantes, mais ne sont pas pour autant négligeables, comme par exemple les sources d'irradiation naturelles et l'usage médical de ce qu'il est convenu d'appeler les rayons-X.

Il était donc d'une grande importance d'étudier et de mieux connaître les effets nocifs que causent les radiations ionisantes, quelle que soit leur source. Le problème était urgent: l'opinion mondiale était alarmée. Il convenait que les Nations Unies prennent à charge cette étude qui avait été entreprise par de multiples organisations, tant nationales qu'internationales, afin de coordonner et de porter au maximum l'avancement de la science dans ce domaine vital.

De cette tâche, le Comité scientifique s'est acquitté avec compétence et succès. L'un des résultats les plus profitables de son travail aura sans doute été d'avoir permis, non seulement à la communauté scientifique, mais également à toute personne qui n'est pas un expert, de comprendre et d'apprécier les dangers que présente pour l'humanité la projection dans l'atmosphère de débris radioactifs, et de comparer ces dangers à ceux que représentent les autres sources d'irradiation.

En examinant le travail accompli par le Comité scientifique depuis la dix-huitième session de notre Assemblée, ma délégation aimerait féliciter le Comité scientifique pour les études de fond qu'il a préparées sur la contamination radioactive du milieu par les essais nucléaires et sur la radiocarcinogénèse chez l'homme, études qui sont portées au rapport adopté par le Comité scientifique à sa quatorzième session et que l'on trouvera au document officiel A/5814 de la 19^e session de l'Assemblée générale. Ces études, à notre avis, constituent un apport significatif et mettent à jour nos connaissances dans ce domaine. Ma délégation se réjouit également de l'intention exprimée par le Comité scientifique dans le document A/6123 de présenter un rapport de fond à l'Assemblée générale lors de sa prochaine session, indiquant les estimations de risque qu'il pourra établir comme provenant des différentes sources d'irradiation.

Monsieur le Président, le Canada a depuis longtemps porté une attention toute particulière à la question des radiations ionisantes. Notre ministère de la Santé nationale et du Bien-être social opère un réseau national de recherches et de mesure des retombées radioactives, qui inclut l'analyse des particules atmosphériques et des concentrations de divers éléments radioactifs trouvés dans le lait, l'eau, le blé, le sol et l'ossification humaine. Ces renseignements sont publiés tous les mois et distribués à toute personne et organisation intéressées. Un examen sommaire des données